

DSC-Responsable groupe  
DS Ile de France  
DS Ile de France  
DS Ile de France  
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes  
DS Rhône-Alpes  
DS Nord  
RSS Méditerranée  
DS Grand Ouest  
DS Software

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)  
Naima BELDJELTI (01 55 24 24 93)  
Didier JEANNOT (06 20 32 49 52)  
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)  
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)  
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)  
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)  
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)  
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)  
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

[michel.legouvello@gmail.com](mailto:michel.legouvello@gmail.com)  
[naima.beldjelti@inetum.com](mailto:naima.beldjelti@inetum.com)  
[didier.jeannot274@orange.fr](mailto:didier.jeannot274@orange.fr)  
[epujar@club-internet.fr](mailto:epujar@club-internet.fr)  
[dekessp@yahoo.com](mailto:dekessp@yahoo.com)  
[Maxime.rinna@gmail.com](mailto:Maxime.rinna@gmail.com)  
[denis.francois@inetum.com](mailto:denis.francois@inetum.com)  
[caroline.sabatier@inetum.com](mailto:caroline.sabatier@inetum.com)  
[nicolas.guillon@inetum.com](mailto:nicolas.guillon@inetum.com)  
[adrian.jackson@laposte.net](mailto:adrian.jackson@laposte.net)

**Site :**

<http://cftc-inetum.fr>

**Au sommaire :**

- Bonne année 2023 ! (p. 1)
- Transports en commun (p. 1)
- Accord télétravail (p. 2)
- « Discrimination » par l'âge ! (p. 2)
- Dividende salarié (p. 3)
- SA Inetum transformée en SAS (p. 3)

*Equipe CFTC (p. 4)*  
*Intersyndicale (p. 5)*

**Janvier 2023**

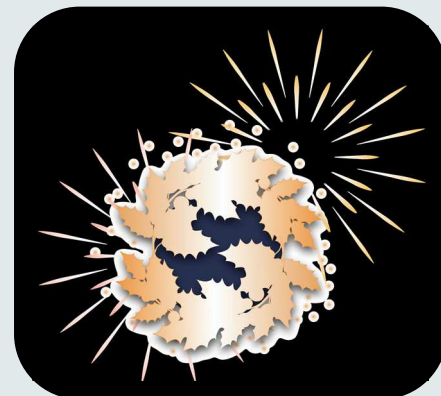


## Bonne année 2023 !

La CFTC vous souhaite une excellente année 2023 en espérant que celle-ci vous permette de concrétiser tous vos projets tant sur le plan personnel ou familial que sur le plan professionnel. Nous avons toutefois bien conscience que cette nouvelle année risque de s'avérer bien difficile au niveau d'Inetum. En effet, notre nouvel actionnaire va s'employer à faire monter les cadences pour réussir son aventureux pari de sortir dès 2027 en empochant 3 fois sa mise de fonds. L'enjeu est de taille quand on sait qu'il s'agit de rembourser la bagatelle d'un milliard d'euros (hors intérêts !) sur 5 ans en siphonnant les profits de l'entreprise.

Les seniors seront probablement les premiers touchés puisque l'objectif de la Direction est de rabaisser drastiquement la moyenne d'âge des salariés de 4 ans. Faut-il s'attendre à une discrimination sur l'âge à l'embauche et à une éviction sans merci des plus âgés d'entre nous ?

Cette année 2023 sera aussi celle des élections professionnelles. **Au mois d'octobre, vous aurez l'occasion de soutenir et de rejoindre la CFTC.** Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois à venir !



## Flambée des prix dans

## les transports en commun : Quel remède ?

Les abonnements transport subissent eux aussi de plein fouet la flambée des prix de l'énergie. A titre d'exemple, le coût mensuel du Pass Navigo (Ile-de-France) va augmenter de 12% au 1er janvier 2023. Il passera ainsi de 75,20 € à 84,10 € par mois. La province n'est pas en reste et les forfaits transport augmentent fortement partout en France avec notamment 5% de hausse en Rhône-Alpes où il passe de 61,40 € à 64,40 €.

Actuellement pris en charge à 60% par Inetum, **la loi de finances rectificatives 2022, promulguée le 16 août dernier, permet aux employeurs de prendre en charge jusqu'à 75 % de l'abonnement de transport avec une exonération des cotisations sociales.**

*Alors, pourquoi s'en priver ?*

**La CFTC demande la prise en charge à 75% du forfait transport pour les salariés d'Inetum.**



# La CFTC vous informe !

Janvier 2023

## « Référendum télétravail » (\*)

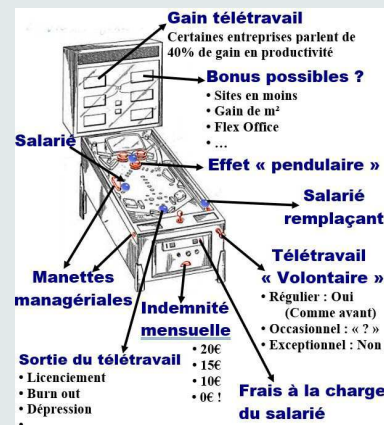
Quand une question est mal posée, il faut s'attendre à avoir une mauvaise réponse ! Le « référendum sur le télétravail » n'échappe pas à la règle ! A la question : « *Etes-vous pour ou contre le télétravail ?* », il faut s'attendre à une déferlante d'approbations et surtout, à une vague d'abstentions tant la réponse à la question semble évidente et ne mérite pas qu'on y consacre du temps. Pourquoi lire les textes plus en détails alors que la généralisation du télétravail s'impose d'elle-même ?

Les résultats annoncés par la direction :

- **Votants : 45,30% avec les votes blancs** (contre 53,03% en 2020)
- **Oui : 81,77% sans compter les votes blancs** (contre 69,93% en 2020).
- **Non : 18,23% sans compter les votes blancs** (contre 30,07% en 2020).

Les résultats analysés par la CFTC :

	2020	2022	Ecart
<b>Inscrits</b>	<b>8849</b>	<b>9360</b>	<b>+511</b>
<b>Votants</b>	4693	4240	<b>-453</b>
<b>% avec votes blancs</b>	<b>53,03%</b>	<b>45,30%</b>	<b>-7,74%</b>
<b>N'ont pas voté et vote blanc</b>	4310	5301	<b>+991</b>
<b>%</b>	<b>48,71%</b>	<b>56,63%</b>	<b>7,93%</b>
<b>Oui</b>	3174	3319	
<b>% par rapport aux Inscrits</b>	<b>35,87%</b>	<b>35,46%</b>	<b>-0,41%</b>
<b>Non</b>	1365	740	<b>-625</b>
<b>% par rapport aux Inscrits</b>	<b>15,43%</b>	<b>7,91%</b>	<b>-7,52%</b>



La CFTC se permet au passage de vous communiquer les résultats sous un format identique à celui de 2020, c'est-à-dire en comptabilisant les votes blancs parmi les suffrages exprimés. **Pourquoi, contrairement à 2020, la Direction a-t-elle jugé opportun de présenter les résultats sans tenir compte des votes blancs ?** Pour pousser le OUI jusqu'au score magique de 81,77% ?

Il serait maintenant intéressant de poser la vraie question aux salariés : « *Etes-vous pour ou contre l'accord relatif au télétravail du 30/09/2022* » ? Et de fixer un **quorum minimum de 50%** de participation pour que le scrutin soit valide.

Les résultats auraient alors été beaucoup plus significatifs et certainement bien différents !

(\*) Titre de la page web sur l'Intranet Inetum.

## Halte à la « discrimination » par l'âge !

L'âge demeure dans le peloton de tête des motifs de discrimination en France. Pourtant, au même titre que les autres discriminations, l'âgisme est interdit par la loi et passible de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

**La CFTC appelle à la vigilance** car nous sommes de plus en plus souvent interpellés par des seniors convoqués à des entretiens préalables à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement ou à qui l'on propose des ruptures conventionnelles.

De même, **la CFTC reste très sceptique quant à la politique de rajeunissement des effectifs du groupe**. Est-il bien réaliste de vouloir ramener l'âge moyen des effectifs de 42 à 38 ans ? Comment interpréter les propos de la Direction qui envisage de cibler des populations plus jeunes au niveau du recrutement ? Les juniors seraient-ils plus compétents que les seniors ?

**C'est pourquoi la CFTC restera particulièrement attentive à l'évolution de la pyramide des âges d'Inetum dans les années à venir.** Vous êtes senior ? Vous n'êtes plus augmenté depuis des années ? Votre manager ne vous contacte plus ou vous laisse moisir en intercontrat ? Alors, n'hésitez pas ! **Contactez immédiatement votre représentant CFTC.** Demain, il sera peut-être trop tard...



# La CFTC vous informe !

Janvier 2023

## Dividende salarié : Une fausse bonne idée ?

Le gouvernement souhaite rendre obligatoire le mécanisme du « dividende salarié » pour toutes les entreprises dès 2023.

Le dividende salarié consiste au versement de dividendes aux collaborateurs d'une entreprise de façon identique à ceux perçus par les actionnaires. Son mécanisme est simple : "*quand une entreprise augmente les actionnaires, elle le fait aussi pour les salariés : c'est la logique du partage de la valeur*", selon le ministre de l'économie.

Ce dispositif se superposerait à ceux déjà existants, à savoir la participation, l'intéressement ou encore la prime « Macron ».

Mais il est temps de revenir sur terre et de regarder ce qui se passe concrètement chez Inetum :

- Participation : 100 € par an et par salarié en moyenne en 2022.
- Intéressement : 0 €
- Prime « Macron » : 0 €.

A quoi bon inventer un nouveau dispositif si ceux déjà en place ne servent à rien ? Il suffira à l'actionnaire de remonter le profit par un autre biais que le dividende afin de contourner le nouveau dispositif ! A supposer que celui-ci soit obligatoire et pas seulement incitatif !

**Pour la CFTC il est urgent de pas attendre la mise en place d'un Nième dispositif, probablement tout aussi inefficace pour le pouvoir d'achat des salariés d'Inetum.**

**L'urgence, c'est une augmentation collective des salaires afin que les salariés puissent faire face à l'inflation galopante qui rogne inexorablement leur pouvoir d'achat.**

## La « dictature » du court terme : C'est maintenant !

Dans notre bulletin de septembre 2022, nous posions déjà la question : « *A quand la transformation d'Inetum en SAS (Société par Actions Simplifiée) avec un actionnaire principal qui tient les rênes et un Président qui fait appliquer les consignes ?* »

Nous avons dorénavant la réponse : Le 28 février prochain, Inetum changera de forme juridique pour passer du statut de société anonyme (SA) à celui de société par actions simplifiée (SAS). Bain Capital pourra alors exercer les pleins pouvoirs sur l'entreprise par l'intermédiaire d'un Président, ce dernier pouvant être révoqué à tout moment et sans préavis par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés et sans qu'un juste motif soit nécessaire.

Nous dénonçons au passage la disparition du conseil d'administration, dernier garde-fou qui permettait d'exercer un contrôle sur la direction générale.

**La CFTC s'inquiète des conséquences sur les salariés d'Inetum qui subiront une pression encore plus forte pour satisfaire aux désirs de rentabilité de Bain Capital.** Ceux-ci se retrouvent désormais en prise directe avec la dictature du court terme et toutes les dérives qui en découlent.



# La CFTC chez Inetum ? Une équipe active !



## Commission Paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)  
Naima BELDJELTI (IDF)  
Didier JEANNOT (IDF)  
Edward PUJAR (IDF)  
Caroline SABATIER (Méditerranée)  
Pascale DEKES (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)  
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)  
Denis FRANCOIS (Nord)  
Emmanuel FORGEOIS (Nord)  
Gerard LEPINE (Nord)  
Muriel GRAND-BALMELLI (Grand Ouest)  
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)  
Adrian JACKSON (Progiciels)

## Commission Formation

Sabiha MICALLEFF  
Michel le GOUVELLO

## Commission ARTT

Denis FRANCOIS  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission Logement

Pascale DEKES  
Syldia ARGENTIN  
Naima BELDJELTI  
Michel le GOUVELLO

## Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

## Comité Paritaire Pilotage Handicap

Maxime RINNA  
Caroline SABATIER

## Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF  
Pascale DEKES

## Commission Centrale SSCT

Pascale DEKES  
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission Participation

Michel le GOUVELLO (RS)

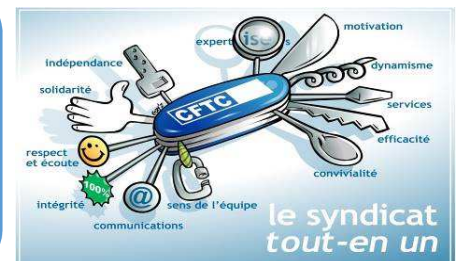
## Commission Astreintes

Michel le GOUVELLO (RS)

# VOUS bientôt !

## La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Inetum (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord et Software) et hors UES chez Inetum Business Solution France.
- Présente dans toutes les instances du personnel : CSE/CSSCT, CSEC/CCSSCT, Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



## Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- \* En vous adressant à vos représentants CFTC
- \* En nous retournant ce bulletin d'adhésion

**Nous trouverons toujours une solution !**

## POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

*A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.*

**Venez rejoindre l'équipe CFTC d'Inetum !!!**

**FORMULAIRE à compléter et envoyer à :**

*Section CFTC Inetum, Bureau E-116, 1<sup>er</sup> étage - 145 Boulevard Victor Hugo, 93400 St Ouen - ☎ 01 41 06 55 13*

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :





# 16 JANVIER 2023

## Tous en grève Pour nos salaires

**Ouvrons des négociations sur la base de mesures collectives :**

- ✓ **200 euros net par mois**
- ✓ **1500 € de prime pour tous**

### Actionnaires et dirigeants se gavent

L'inflation 2022 qui dépasse déjà 7 % rogne chaque jour notre pouvoir d'achat pendant que l'entreprise continue d'engranger des bénéfices grâce à notre travail. En 2022, seuls 40 % des 9700 salariés de l'UES Inetum ont bénéficié d'une augmentation individuelle de salaire, le plus souvent bien en dessous du niveau de l'inflation qui atteindra des records en fin d'année.

Dans le même temps, l'actionnaire a déjà pris dans les caisses de l'entreprise 10 millions d'euros, les bénéfices poursuivent leur progression, le PDG a perçu une prime de 1,2 millions d'euros en sus de ses honoraires fixes de 1 millions d'euros et obtenu une augmentation de 35%. Le top management n'a pas été oublié puisqu'il a reçu 800 000 actions gratuites valorisées à plus de 15 € l'action.

**PARTAGEONS LES BENEFICES DE L'ENTREPRISE !**

### Déjà 2 journées de mobilisation réussies

Le 20 septembre et le 15 novembre, les salariés, malgré leur isolement en clientèle et le télétravail, se sont mis en grève avec un niveau de mobilisation rarement vu dans une ESN.

Si la Direction persiste à faire la sourde oreille aux justes revendications des salariés, ce n'est qu'une attitude de façade car chaque journée de grève impacte son chiffre d'affaires et la met en difficulté face à son actionnaire et aux clients qui demandent des explications. Le recrutement de nouveaux salariés pourrait également ralentir par la mise en évidence de la véritable réalité sociale dans l'entreprise.

# **TOUS EN GRÈVE DE NOUVEAU, le 16 JANVIER 2023 !**

Pendant 1 heure, 2 heures, une demi-journée ou toute la journée, arrêtons le travail et suspendons le télétravail !

Rassemblons-nous devant nos agences de 11h à 12h



Pour montrer notre détermination et notre adhésion à la grève  
Pour les salaires et notre pouvoir d'achat : signons la pétition !

<https://www.change.org/salaires-inetum>



## → **Qui peut faire grève ?**

Tous les salariés peuvent faire grève. Il est toujours possible de faire grève quand un appel à la grève est lancé par une Organisation Syndicale.

## → **Quelles conséquences pour ma rémunération ?**

Seules les heures de grève seront retenues sur votre salaire. 1 heure de grève équivaut à la somme de 13 euros pour un salaire de 2000 euros par mois.

## → **Comment informer ?**

Aucun délai ne peut être imposé, mais nous vous conseillons d'informer votre manager au moment où vous quittez votre poste de travail.

## → **Peut-on faire grève en télétravail ?**

OUI. Bien sûr ! Tout comme en présentiel, il suffit durant la période de grève de se déconnecter de ses outils de travail ou d'éteindre son ordinateur.

## → **Comment déclarer mes heures de grève dans ma saisie d'activité ?**

**Dans Chronotime :** Si vous avez fait grève moins d'une demi-journée, saisir votre activité habituelle puis modifier l'unité en cliquant sur le triangle devant « unité » et choisissez « durée », retirer le nombre d'heure de grève. En commentaire, saisir « grève du 16/01/2023 ».

Si vous avez fait grève une journée ou une demi-journée, saisir absence non payée (NP) et, en commentaire, « grève du 16/01/2023 »

**Dans CRA35 :** Si vous avez fait grève moins d'une demi-journée, modifier l'heure de la journée en retirant le nombre d'heure de grève. En commentaire, saisir « grève du 16/01/2023 »

Si vous avez fait grève une journée ou une demi-journée, saisir NP (absence non payée) et, en commentaire, « grève du 16/01/2023 ».